

N°	MOIS	ANNEE
01	NOVEMBRE	2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

L'an deux mille vingt-trois, le 30 novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

Étaient présents : M. JONIEC, M. CAPELLE, M. BERTHON, Mme CLÉMENCE, Mme JONIEC, Mme MURET, Mme COURREGE, M. BLONDEAU, M. DE LAROCHE, M. JAMOT, Mme SCHMIT,

Étaient absentes : Mme GIMENO, Mme GADRAS, Mme PATIN

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	12	Date de la convocation	23 novembre 2023
Nombre de membres votants	12	Date de l'affichage	23 novembre 2023

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE CONSEIL MUNICIPAL A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LA COMMUNE POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2024

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date et en l'absence d'adoption du budget avant la date transmise par les services financiers de l'état, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Pour mémoire, Madame le Maire rappelle le montant budgété au titre de l'exercice 2023 en dépenses d'investissement soit 786 467.00 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et RAR)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 196 616.75 € soit 25% de 786 467.00 € répartis comme suit :

- Chapitre 20 : 26 616.75 €
- Chapitre 21 : 60 000.00 €
- Chapitre 23 : 110 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité les propositions de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus : **POUR 12 VOIX**

Dit que la présente délibération sera adressée à Madame la Sous-Préfète des Yvelines et à Monsieur le Comptable du SGC de Rambouillet.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire
Marie-Christine CHAVILLON